

Algérie : les morts pourront continuer à toucher leur retraite française

écrit par Juvénal de Lyon | 8 février 2025



RETRAITES : Les morts-vivants sont à nouveau en sursis en Algérie !

Les députés nécessaires pour voter l'amendement devaient encore avoir piscine, ou salle de muscu, sans doute ?

Ou peut-être une réunion urgente à la buvette de l'Assemblée...

Quant aux fraudeurs à la Sécu dénoncés par Charles Prats...

Bayrou est trop philanthrope : 14 milliards, gardez tout braves gens, c'est pas vous, c'est l'Etat qui paye !

Et, monté sur le faite, il aspire à descendre
Cet empire absolu sur la terre et sur l'onde,
Ce pouvoir souverain que j'ai sur tout le monde,
Cette grandeur sans borne et cet illustre rang,
Qui m'a jadis coûté tant de peine et de sang...
L'ambition déplaît quand elle est assouvie,
D'une contraire ardeur son ardeur est suivie ;
Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir,
Toujours vers quelque objet pousse quelque désir,
Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre,
« Et, monté sur le faite, il aspire à descendre ».
J'ai souhaité l'empire, et j'y suis parvenu ;
Mais, en le souhaitant, je ne l'ai pas connu :
Dans sa possession, j'ai trouvé pour tous charmes
D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes,
Mille ennemis secrets, la mort à tous propos,
Point de plaisir sans trouble, et jamais de repos.

Cinna, II,1

Juvénal

Les faux retraités algériens

morts-vivants du régime français, soulagés après l'abandon d'un amendement contraignant dans le PLFSS

6 février 2025

L'Assemblée nationale française a abandonné l'amendement imposant un contrôle annuel obligatoire aux retraités étrangers, dont les algériens percevant une pension en France. Jugée trop contraignante, cette mesure a été retirée au profit des contrôles existants, comme le certificat d'existence. Les retraités pourront continuer à toucher leurs pensions sans nouvelle restriction administrative.

L'Assemblée nationale française a finalement abandonné un amendement controversé dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui visait à imposer un contrôle annuel en personne aux retraités étrangers hors UE percevant une pension du régime français. Cette décision met fin aux inquiétudes des 335 000 retraités algériens concernés.

L'amendement, proposé par le député Fabien Di Filippo dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, avait pour objectif de lutter contre la fraude liée aux pensions versées à l'étranger. Il s'appuyait sur un programme de contrôle réalisé en 2022, qui avait révélé que 30 % des retraités algériens de plus de 98 ans convoqués ne s'étaient pas présentés, entraînant la suspension de leurs pensions.

Le député à l'origine de cette mesure estimait que certaines pensions continuaient d'être versées après le décès des bénéficiaires, en raison d'un manque de

contrôle rigoureux. Il justifiait donc cette proposition par la nécessité de renforcer les vérifications, en exigeant que chaque [retraité établi hors de France](#) se présente physiquement une fois par an auprès des services consulaires français.

Un amendement jugé trop contraignant et finalement retiré

Après discussion, l'Assemblée nationale a rejoint l'avis du rapporteur général, qui a souligné que les contrôles existants sont suffisants pour s'assurer du bon versement des pensions. Plusieurs dispositifs sont déjà en place, notamment l'échange automatique de données entre les administrations françaises et algériennes, les certificats d'existence obligatoires et les contrôles ponctuels effectués sur place.

Le gouvernement a également reconnu que cette mesure aurait constitué une contrainte excessive, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui auraient dû se déplacer chaque année auprès des consulats français sous peine de voir leurs pensions suspendues.

Des associations de retraités en France et en Algérie avaient dénoncé une mesure discriminatoire, ciblant particulièrement les ressortissants algériens, alors que d'autres retraités étrangers percevant des pensions françaises n'étaient pas concernés par cette proposition. Cette pression a contribué au retrait de l'amendement, les autorités préférant s'appuyer sur les mécanismes de contrôle déjà en place.

Un soulagement pour les retraités algériens

Le retrait de cet amendement est une bonne nouvelle pour les retraités algériens, qui pourront continuer à

percevoir leurs pensions sans nouvelle contrainte administrative. Toutefois, ils restent soumis aux contrôles classiques déjà en vigueur.

Chaque mois, la France verse environ 87 millions d'euros aux retraités algériens, soit 1,53 milliard d'euros par an. Le montant moyen des pensions est de 260 euros par mois, une somme modeste qui constitue néanmoins une source de revenus essentielle pour de nombreux bénéficiaires.

Les retraités continueront donc à fournir des certificats d'existence, un document prouvant qu'ils sont toujours en vie et qui doit être validé par une autorité compétente. Ce dispositif permet déjà de limiter les fraudes, tout en évitant d'imposer un déplacement systématique aux bénéficiaires. Avec cette décision, les retraités concernés échappent à une mesure stricte, tandis que la lutte contre la fraude continuera à être menée à travers des moyens plus flexibles et adaptés.

Source :
<https://econostrum.info/algerie/retraites-algeriens-regime-francais/>

Sécu : 14,5 millions de remboursés fantômes !

Et c'est dans ce contexte de discussion et de vote à coups de 49.3 du budget de financement de la Sécurité sociale que l'ancien magistrat Charles Prats, aujourd'hui délégué national de l'UDR, bien connu des lecteurs de *BV*, balance l'une de ses p'tites bombes dont il a le secret, ou plutôt dont notre État garde le secret.

S'attaquer à la fraude sociale, c'est mal ! On dit aux Français, qu'on prend pour de grands enfants, « soyez responsables ! N'abusez pas de médicaments, n'allez pas chez le médecin pour un oui ou pour un non, acceptez qu'on rembourse un peu moins pour sauver le système », etc. Très bien. Mais si on parlait un peu, et « en responsabilité », de la fraude sociale. Car derrière les chiffres révélés par Charles Prats, c'est bien de fraude sociale qu'il est question. La fraude sociale ? Si on écoute la gauche, ça n'existe pas, ou à la marge. Non, son truc à elle, la gauche, c'est la fraude fiscale. Mais peut-être que ça demande un petit truc en plus qui s'appelle le courage.

Vous avez dit « fraude sociale » ?

Comment se fait-ce ? Sachant que pour 2022, la Sécu a remboursé des soins à 68,7 millions de personnes, qu'il y a seulement 67,8 millions d'habitants et que 20 % d'entre eux ne sont pas allés consulter de médecin, on arrive bien à ce chiffre faramineux de 14,5 millions. <https://www.bvoltaire.fr/edito-secu-145-millions-de-rembourses-fantomes-on-fait-quelque-chose/>

Juvénal de Lyon